



CONVENTION RELATIVE A LA MISE A DISPOSITION DE MATERIELS POUR LA COLLECTE DES DECHETS ALIMENTAIRES

25, bd Besson Bey – 16023 ANGOULÊME Cedex
Tél. : 05 45 38 60 60

A compter du, GrandAngoulême met à disposition de :

Nom :	Commune :
Prénom :	Mail :
Adresse :	Téléphone :
.....	
.....	

Le dispositif suivant :

- Bio-seau marron
- Badge donnant accès aux bornes à déchets alimentaires
- Documentation

Le signataire de la présente convention s'engage à respecter les clauses suivantes :

- Utiliser exclusivement ce bio-seau marron et ce badge **sur le territoire de GrandAngoulême**, selon l'usage et les recommandations préconisés par la Communauté d'Agglomération du Grand Angoulême et contenus dans le guide des déchets alimentaires remis le jour de la mise à disposition.
- En cas de déménagement **interne au territoire de GrandAngoulême**, informer les services de GrandAngoulême, de votre souhait de conserver votre matériel, en nous indiquant votre nouvelle adresse de résidence afin de permettre le suivi des matériels.
- En cas de déménagement **hors du territoire de GrandAngoulême**, rapporter l'ensemble du matériel au service Pré-collecte, ou le laisser sur place et en informer GrandAngoulême.
- En cas de vol, de dégradation ou de perte du bio-seau et/ou du badge, l'attributaire pourra demander le remplacement de son bio-seau et/ou de son badge sous réserve de la fourniture d'une déclaration sur l'honneur. Cette déclaration peut être téléchargée sur le site www.pluspropremaville.fr. Cette déclaration peut aussi être reçue par courrier sur simple demande au Numéro Vert (0800 77 99 20 – appel gratuit d'un poste fixe). A réception de cette déclaration, GrandAngoulême assurera gratuitement le remplacement du bio-seau et/ou du badge. Tout abus fera l'objet d'une enquête administrative.
- Répondre aux demandes d'information (Enquête de satisfaction, etc.) des services de GrandAngoulême concernant les performances de la collecte des déchets alimentaires.
- GrandAngoulême s'engage à rester à l'écoute des attributaires et à répondre à toutes les questions concernant le fonctionnement et l'utilisation des bornes à déchets alimentaires.
- Pour toute information, veuillez prendre contact avec le Service Déchets Ménagers, Tél. : **0 800 77 99 20**, ou en adressant un mail à service-dm@grandangouleme.fr. Vous pouvez consulter le site www.pluspropremaville.fr.

Fait à, le
Signature du bénéficiaire, précédée de la mention " Lu et approuvé "

Pour GrandAngoulême,
Le Vice-Président,